

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Le président du conseil,
président et chef de la direction



Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration
et chef de la direction financière



Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Transat A.T. inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2017 et 2016, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Transat A.T. inc. aux 31 octobre 2017 et 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 13 décembre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A121006

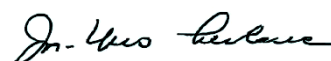
TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2017 \$	2016 \$
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 582	363 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés <i>[note 8]</i>	258 964	292 131
Clients et autres débiteurs <i>[note 9]</i>	121 618	105 003
Impôts sur le résultat à recevoir	2 318	24 758
Stocks	12 790	12 354
Charges payées d'avance	64 245	58 657
Instruments financiers dérivés <i>[note 10]</i>	18 024	18 318
Partie courante des dépôts	18 487	13 067
Actifs détenus en vue de la vente <i>[note 12]</i>	47 472	—
Actifs courants	1 137 500	887 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés <i>[note 8]</i>	50 100	46 450
Dépôts <i>[note 11]</i>	33 642	28 977
Impôts sur le résultat à recevoir <i>[note 23]</i>	15 100	15 100
Actifs d'impôt différé <i>[note 23]</i>	16 286	15 055
Immobilisations corporelles <i>[note 13]</i>	134 672	134 959
Immobilisations incorporelles <i>[note 14]</i>	49 604	50 327
Instruments financiers dérivés <i>[note 10]</i>	34	199
Placements <i>[note 15]</i>	15 888	97 668
Autres actifs <i>[note 15]</i>	390	733
Actifs non courants	315 716	389 468
	1 453 216	1 277 420
PASSIFS		
Fournisseurs et autres créditeurs <i>[note 16]</i>	245 013	247 795
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	22 699	16 232
Impôts sur le résultat à payer	8 102	976
Dépôts de clients et revenus différés	433 897	409 045
Instruments financiers dérivés <i>[note 10]</i>	8 123	21 358
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente <i>[note 12]</i>	33 109	—
Passifs courants	750 943	695 406
Provision pour remise en état des aéronefs loués <i>[note 17]</i>	25 218	24 629
Autres passifs <i>[note 19]</i>	96 813	88 011
Instruments financiers dérivés <i>[note 10]</i>	155	—
Passifs d'impôt différé <i>[note 23]</i>	2 217	4 988
Passifs non courants	124 403	117 628
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions <i>[note 20]</i>	215 444	214 250
Provision pour paiements fondés sur des actions	17 817	17 849
Résultats non distribués	351 138	218 821
Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie	4 532	2 211
Montant cumulé des écarts de change	(11 061)	11 255
	577 870	464 386
	1 453 216	1 277 420

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés
 Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2017 \$	2016 \$
Activités poursuivies		
Revenus	3 005 345	2 889 646
Charges d'exploitation		
Coûts liés à la prestation de services touristiques	1 268 832	1 309 430
Salaires et avantages du personnel <i>[notes 21 et 25]</i>	371 863	346 899
Carburant d'aéronefs	358 558	329 784
Entretien d'aéronefs	203 669	178 317
Loyer d'aéronefs	132 139	135 813
Frais d'aéroports et de navigation	134 665	128 695
Commissions	88 635	92 018
Autres coûts aériens	225 512	221 540
Autres	126 500	119 964
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise <i>[note 15]</i>	(11 143)	(6 342)
Amortissement <i>[note 21]</i>	68 470	50 038
Éléments spéciaux <i>[note 22]</i>	2 925	13 825
	2 970 625	2 919 981
Résultat d'exploitation	34 720	(30 335)
Coûts de financement	2 134	1 669
Revenus du financement	(8 363)	(6 996)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	(9 187)	(6 901)
Perte (gain) sur cession d'un placement <i>[note 6]</i>	(86 616)	843
Gain de change réalisé à la cession d'un placement <i>[note 6]</i>	(15 478)	—
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants	426	(1 284)
Dépréciation d'actifs <i>[note 14]</i>	—	79 708
Résultat avant charge d'impôts	151 804	(97 374)
Impôts sur le résultat (récupération) <i>[note 23]</i>		
Exigibles	18 684	(17 188)
Différés	(5 252)	6 345
	13 432	(10 843)
Résultat net lié aux activités poursuivies	138 372	(86 531)
Activités abandonnées		
Résultat net lié aux activités abandonnées <i>[note 7]</i>	—	49 772
Résultat net de l'exercice	138 372	(36 759)
Résultat net attribuable aux :		
Actionnaires	134 308	(41 748)
Participations ne donnant pas le contrôle	4 064	4 989
	138 372	(36 759)
Résultat par action des activités poursuivies <i>[note 20]</i>		
De base	3,63	(2,48)
Dilué	3,63	(2,48)
Résultat par action <i>[note 20]</i>		
De base	3,63	(1,13)
Dilué	3,63	(1,13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2017 \$	2016 \$
Résultat net lié aux activités poursuivies	138 372	(86 531)
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies		
Éléments qui seront reclassés en résultat net		
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	12 537	(42 803)
Reclassement en résultat net	(9 352)	25 723
Impôts différés <i>[note 23]</i>	(864)	4 589
	2 321	(12 491)
Perte de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	(6 838)	(13 673)
Reclassement du gain de change réalisé à la cession d'un placement <i>[note 6]</i>	(15 478)	—
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net		
Avantages de retraite – gains (pertes) actuarielles nettes <i>[note 25]</i>	1 497	(3 230)
Impôts différés <i>[note 23]</i>	(401)	870
	1 096	(2 360)
Total des autres éléments du résultat global	(18 899)	(28 524)
Résultat global lié aux activités poursuivies	119 473	(115 055)
Résultat net lié aux activités abandonnées <i>[note 7]</i>	—	49 772
Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées	—	1 093
Résultat global lié aux activités abandonnées	—	50 865
Résultat global de l'exercice	119 473	(64 190)
Attribuable aux :		
Actionnaires	116 714	(69 811)
Participations ne donnant pas le contrôle	2 759	5 621
	119 473	(64 190)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Cumul des autres éléments du résultat global							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués	Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change	Cumul des AÉRG liés aux actifs détenus en vue de la vente	Total		
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2015	218 134	17 105	263 812	14 960	23 241	—	537 252	—	537 252
Résultat net de l'exercice	—	—	(41 748)	—	—	—	(41 748)	4 989	(36 759)
Autres éléments du résultat global	—	—	(2 360)	(12 491)	(14 305)	1 093	(28 063)	632	(27 431)
Résultat global de l'exercice	—	—	(44 108)	(12 491)	(14 305)	1 093	(69 811)	5 621	(64 190)
Émission sur le capital autorisé	1 219	—	—	—	—	—	1 219	—	1 219
Exercice d'options	577	(177)	—	—	—	—	400	—	400
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	921	—	—	—	—	921	—	921
Rachat d'actions	(5 680)	—	(1 427)	—	—	—	(7 107)	—	(7 107)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	(4 335)	(4 335)
Activités abandonnées	—	—	(336)	(258)	1 687	(1 093)	—	—	—
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1 049	—	—	—	1 049	(1 049)	—
Autres variations du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(169)	—	—	—	(169)	169	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	226	226
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	632	—	632	(632)	—
	(3 884)	744	(883)	(258)	2 319	(1 093)	(3 055)	(5 621)	(8 676)
Solde au 31 octobre 2016	214 250	17 849	218 821	2 211	11 255	—	464 386	—	464 386
Résultat net de l'exercice	—	—	134 308	—	—	—	134 308	4 064	138 372
Autres éléments du résultat global	—	—	1 096	2 321	(21 011)	—	(17 594)	(1 305)	(18 899)
Résultat global de l'exercice	—	—	135 404	2 321	(21 011)	—	116 714	2 759	119 473
Émission sur le capital autorisé	1 094	—	—	—	—	—	1 094	—	1 094
Exercice d'options	100	(31)	—	—	—	—	69	—	69
Acquisition d'UAP	—	(312)	—	—	—	—	(312)	—	(312)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	311	—	—	—	—	311	—	311
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	(4 447)	(4 447)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(3 087)	—	—	—	(3 087)	3 087	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(2 704)	(2 704)
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(1 305)	—	(1 305)	1 305	—
	1 194	(32)	(3 087)	—	(1 305)	—	(3 230)	(2 759)	(5 989)
Solde au 31 octobre 2017	215 444	17 817	351 138	4 532	(11 061)	—	577 870	—	577 870

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net lié aux activités poursuivies	138 372	(86 531)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :		
Amortissements <i>[note 21]</i>	68 470	50 038
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	(9 187)	(6 901)
Perte (gain) sur cession d'un placement <i>[note 6]</i>	(86 616)	843
Gain de change réalisé à la cession d'un placement <i>[note 6]</i>	(15 478)	—
Gain de change sur les éléments monétaires non courants	426	(1 284)
Dépréciation d'actifs	—	79 708
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise	(11 143)	(6 342)
Impôts différés	(5 252)	6 345
Avantages du personnel	2 732	2 657
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	311	921
	82 635	39 454
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel	69 269	5 181
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs loués	7 056	(2 101)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	2 527	1 027
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	161 487	43 561
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(69 523)	(70 754)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	(3 650)	(1 550)
Contreparties versées pour des entreprises acquises	(20 321)	—
Contrepartie reçue pour la cession d'un placement <i>[note 6]</i>	187 500	200
Cession des activités abandonnées <i>[note 7]</i>	—	68 048
Dividende reçu d'une entreprise associée <i>[note 15]</i>	3 895	9 149
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	97 901	5 093
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission d'actions	1 163	1 619
Rachat d'actions	—	(7 107)
Rachat d'actions lié à la rémunération à base d'actions	(312)	—
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle	(4 447)	(4 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 596)	(9 823)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	450	(12 132)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	256 242	26 699
Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées <i>[note 7]</i>	—	542
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente <i>[note 12]</i>	(26 324)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	363 664	336 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	593 582	363 664
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)		
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets	(11 883)	8 162
Intérêts payés	432	514

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2017 et 2016

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Au 31 octobre 2017, le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2017.

Note 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»], publiées par l'International Accounting Standards Board [«IASB»] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous «actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net» qui ont été évalués à la juste valeur.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;

- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, sont présentées séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. Les participations ne donnant pas le contrôle assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable des participations reclassées est également ajustée à hauteur de leur valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans le résultat non distribué.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENTS DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE ET DANS UNE COENTREPRISE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, sans la contrôler. Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les placements de la Société dans une entreprise associée et dans une coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et l'entité sous influence notable et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans ces entités et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

CONVERSION DES DEVICES

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste «Montant cumulé des écarts de change» dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

STOCKS

Les stocks, composés principalement de fournitures et de pièces d'aéronefs, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité
Édifice administratif	10 à 45 ans

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie «entretiens majeurs», laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [«UGT»] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement, soit individuellement ou au niveau de l'UGT. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée se fait de façon prospective.

CONTRAT DE LOCATION SIMPLE ET AVANTAGES INCITATIFS DIFFÉRÉS

Les contrats de location dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif ne sont pas transférés à la Société sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge sur une base linéaire sur la durée du bail connexe.

Les avantages incitatifs différés sont des montants reçus des propriétaires et des congés de loyers. Ils sont comptabilisés avec les autres passifs et sont amortis sur la durée du bail initial sur une base linéaire en diminution de la charge d'amortissement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et les options de vente détenues par les participations ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou autres passifs financiers. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Le classement est déterminé par la direction au moment de la comptabilisation initiale en fonction du motif de l'acquisition.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location simple, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste «Autres éléments du résultat global» à l'état consolidé du résultat global consolidé. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste «Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à certains dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste «Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés» au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste «Carburant d'aéronefs».

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme prêts et créances ou aux passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.

Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés comme prêts et créances. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un «événement générateur de pertes»] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si un actif doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif ou à l'UGT. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril] et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La dépréciation est calculée en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT [ou groupe d'UGT] à laquelle se rapporte le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril] soit individuellement ou au niveau de l'UGT, le cas échéant, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et de suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vol ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté dans le passif au poste « Provision pour remise en état des aéronefs loués ». Tous les travaux d'entretien effectués sur des moteurs d'aéronefs en vertu de contrats prévoyant une facturation en fonction du nombre d'heures de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. Certains membres du personnel non canadiens profitent aussi d'avantages postérieurs à l'emploi. La charge de retraite périodique nette pour ces régimes est calculée de façon actuarielle sur une base annuelle par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Dans certaines juridictions, des indemnités de fin de contrat de travail doivent être versées lorsque la Société décide de mettre fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels en vertu d'un régime formel détaillé sans possibilité de s'y soustraire, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société comptabilise les revenus lorsque le service est rendu et que les risques et avantages importants inhérents au service ont été transférés au client. Par conséquent, les revenus provenant du transport des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus provenant des voyageurs ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés au départ des passagers. Les revenus tirés de services de transport aérien sont comptabilisés lorsque le service correspondant est rendu selon la date de chaque vol. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au moment de la réservation. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous la rubrique «Dépôts de clients et revenus différés».

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, de voyageur et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et la contrepartie versée pour ces services est répartie en fonction de la juste valeur relative de chaque livrable.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société a un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres et réglées en trésorerie en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements réglés en trésorerie.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservis par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées à la note 14.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent une sous-catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour remise en état des aéronefs loués, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle peuvent exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées au passif à leur valeur de rachat estimative, présumant ainsi l'exercice de leur option. Lorsqu'elle n'est pas prédéterminée selon une formule de calcul, cette valeur de rachat estimative est déterminée selon sa juste valeur. Le calcul de la juste valeur est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de la filiale. La juste valeur est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

IMPÔTS ET TAXES

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

Note 4 MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

IFRS 2 – PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

En juin 2016, l'International Accounting Standards Board [« IASB »] a publié des modifications incluses dans l'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. Les modifications visent à fournir des modifications qui portent entre autres sur la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source. L'application des modifications à l'IFRS 2 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018, et l'application anticipée est permise. La Société a opté pour l'adoption anticipée des modifications à l'IFRS 2 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Aucune incidence significative ne découle de l'adoption anticipée des modifications à l'IFRS 2.

Note 5 MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en publiant l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans les autres éléments du résultat global [« AÉRG »] plutôt qu'à l'état du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les règles de transition de l'IFRS 9 prévoient une exemption permettant aux sociétés de continuer à appliquer la comptabilité de couverture actuelle selon l'IAS 39 jusqu'à ce que le modèle final de comptabilisation de couverture soit effectif.

L'application de l'IFRS 9 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018, et l'application anticipée est permise. Mis à part l'impact possible de l'adoption de la comptabilité de couverture optionnel selon IFRS 9, la Société ne prévoit pas que l'adoption de l'IFRS 9 aura un impact important sur ses états financiers. La Société continue d'évaluer l'impact d'adoption de l'IFRS 9 sur ses états financiers, notamment le choix à effectuer lors de la transition concernant la comptabilité de couverture.

IFRS 15 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 est une nouvelle norme qui énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. L'IFRS 15 remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'application de l'IFRS 15 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers et prévoit compléter son analyse au cours des prochains trimestres.

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17 *Contrats de location*. La location offre une source importante et flexible de financement pour de nombreuses entreprises. Toutefois, avec la norme actuelle, l'IAS 17, il est difficile d'obtenir une image précise des actifs et passifs liés aux contrats de location d'une entité. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location simple conformément à l'IAS 17, la Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une incidence significative sur ses états financiers. La Société devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge de loyer liée aux contrats de location simple.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019, et l'application anticipée est permise dès l'application de la nouvelle norme IFRS 15 sur les revenus. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers et n'a pas déterminé quelle méthode de transition elle utilisera.

Note 6 ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ENTREPRISES

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels, en avance sur la date prévue du 2 novembre. Tel qu'annoncé le 19 juillet 2017, la vente s'est conclue pour un montant de 150 500 \$ US [187 500 \$], reçu en espèces le 4 octobre 2017. La participation cédée avait une valeur comptable de 97 252 \$ au 4 octobre 2017. La Société a enregistré un gain sur disposition d'un placement de 86 616 \$, net des frais de transaction de 1 697 \$, ainsi qu'un gain de change de 15 478 \$ réalisé à la suite du reclassement du montant cumulé des écarts de change lié au placement. Le prix de vente est toujours soumis à certains ajustements, estimés à 1 500 \$ US [1 935 \$] au 31 octobre 2017, qui réduiraient le prix de vente à 149 000 \$ US [185 565 \$].

Le 3 avril 2017, la Société a acquis une participation de 50% dans Desarrollo Transimar S.A. de C.V. [« Desarrollo »], une société mexicaine exploitant un hôtel, pour une contrepartie de 10 000 \$ US [13 425 \$], dont 9 500 \$ US [12 754 \$] a été versé en trésorerie et 500 \$ US [622 \$] est inclus dans les fournisseurs et autres créiteurs au 31 octobre 2017. Ce montant est payable sous certaines conditions. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence [voir note 15].

Le 21 décembre 2016, suite à l'exercice par l'actionnaire minoritaire de la filiale Jonview Canada inc. de son option de vente, la Société a conclu l'achat de 19,93% des actions de sa filiale Jonview Canada Inc., qui exploite des activités de voyageur réceptif au Canada, portant sa participation dans sa filiale à 100%. La contrepartie totale en trésorerie s'est établie à 4 983 \$, soit la juste valeur de l'option de vente au moment de la transaction. De plus, la participation ne donnant pas le contrôle a été décomptabilisée sans incidence aux états consolidés des résultats.

Le 1er avril 2016, la Société a conclu la vente de sa filiale Travel Superstore, qui exploite le site web tripcentral.ca et 27 agences de voyages. La contrepartie totale en trésorerie s'est établie à 300 \$ et la valeur comptable des actifs nets cédés s'établissait à 1 312 \$, ce qui a donné lieu à un renversement des résultats non distribués de 169 \$ et une perte sur cession d'une filiale de 843 \$.

Note 7 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 31 octobre 2016, la Société a conclu la vente de ses activités de voyageur en France (Transat France) et en Grèce (Tourgreece) pour la somme de 63 428 € (93 254 \$) à la multinationale de tourisme TUI AG. Le 27 janvier 2017, TUI AG a confirmé que le prix d'achat ne donnerait lieu à aucun ajustement lié au fonds de roulement à la suite de la clôture définitive des comptes et de leur certification.

Au 31 octobre 2016, les activités de voyageur en France et en Grèce étaient identifiées comme étant des activités abandonnées. Ainsi, les états consolidés des résultats et du résultat global présentent pour l'exercice 2016 le résultat net après impôts des activités abandonnées comme un seul montant, séparément des activités poursuivies. Sauf indication contraire, les notes afférentes aux états financiers consolidés présentent les montants liés aux activités poursuivies.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, un gain sur disposition de 49 692 \$, net des frais de transaction de 7 073 \$, a également été comptabilisé à l'état consolidé des résultats, et le prix de disposition de 93 254 \$, net de la trésorerie cédée, apparaît au tableau consolidé des flux de trésorerie.

Le résultat net lié aux activités abandonnées est entièrement attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société et se détaille comme suit :

	2016 \$
Revenus	685 780
Charges d'exploitation et autres charges	683 709
Résultat lié aux activités opérationnelles	2 071
Charge d'impôts sur le résultat	1 677
Résultat lié aux activités opérationnelles, net d'impôts	394
Gain sur cession des activités abandonnées	49 692
Perte de change réalisée liée à la cession des activités abandonnées	(854)
Gain réalisé sur les dérivés de change liés aux activités abandonnées	540
Résultat net lié aux activités abandonnées	49 772
Résultat par action tiré des activités abandonnées	
De base	1,35
Dilué	1,35

La variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées se présente comme suit :

	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 811
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 269)
Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	542

Les actifs et les passifs cédés en lien avec les activités abandonnées se détaillent comme suit :

	2016
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(22 978)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	(3 893)
Clients et autres débiteurs	(32 590)
Impôts sur le résultat à recevoir	(2 666)
Charges payées d'avance	(14 731)
Instruments financiers dérivés	(567)
Dépôts	(18 489)
Actifs d'impôt différé	(9 322)
Immobilisations corporelles	(9 229)
Goodwill	(31 255)
Immobilisations incorporelles	(18 869)
Fournisseurs et autres créditeurs	83 857
Dépôts de clients et revenus différés	38 701
Autres passifs	5 111
Passifs d'impôt différé	431
Actif net cédé	(36 489)
Contrepartie reçue en espèces	93 254
Coûts de transaction réglés en espèces	(2 228)
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(22 978)
Flux de trésorerie générés par la cession des activités abandonnées	68 048

Note 8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIDUCIE OU AUTREMENT RÉSERVÉS

Au 31 octobre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 239 974 \$ [254 311 \$ au 31 octobre 2016] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 69 090 \$, dont 50 100 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [84 270 \$ au 31 octobre 2016, dont 46 450 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 9 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Créances-clients	33 516	39 571
Sommes à recevoir de l'état	21 603	15 262
Encaisses bailleurs à recevoir	46 548	21 277
Autres montants à recevoir	19 951	28 893
	121 618	105 003

Note 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers, autres que les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable			Total	Juste valeur
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers		
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2017					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 582	—	—	593 582	593 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	309 064	—	—	309 064	309 064
Clients et autres débiteurs	—	100 015	—	100 015	100 015
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	28 033	—	28 033	28 033
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	8 471	—	—	8 471	8 471
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 054	—	—	2 054	2 054
	913 171	128 048	—	1 041 219	1 041 219
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	226 170	226 170	226 170
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	212	—	—	212	212
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 656	—	—	2 656	2 656
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	26 400	26 400	26 400
	2 868	—	252 570	255 438	255 438

	Valeur comptable				Juste valeur
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2016					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	363 664	—	—	363 664	363 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	338 581	—	—	338 581	338 581
Clients et autres débiteurs	—	89 741	—	89 741	89 741
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	20 043	—	20 043	20 043
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	8 614	—	—	8 614	8 614
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 208	—	—	2 208	2 208
	713 067	109 784	—	822 851	822 851
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	227 862	227 862	227 862
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	2 619	—	—	2 619	2 619
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	13 878	—	—	13 878	13 878
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	29 984	29 984	29 984
	16 497	—	257 846	274 343	274 343

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur du contrat.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle, celles assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent, correspond à leur prix de rachat. Ce prix de rachat est soit basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers et non financiers soit sur la juste valeur des actions détenues, laquelle est déterminée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés semblable à celui utilisé pour les tests de dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée [voir note 14].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2017				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	8 471	—	8 471
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	9 587	—	9 587
	—	18 058	—	18 058
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	212	—	212
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	8 066	—	8 066
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	26 400	26 400
	—	8 278	26 400	34 678

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2016				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	8 614	—	8 614
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	9 903	—	9 903
	—	18 517	—	18 517
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	2 619	—	2 619
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	18 739	—	18 739
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	29 984	29 984
	—	21 358	29 984	51 342

La variation des participations ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	29 984	32 800
Résultat net	4 064	4 989
Autres éléments du résultat global	(1 305)	632
Dividendes	(4 447)	(4 335)
Acquisition et cession de filiales	(4 983)	(3 053)
Variation de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle	3 087	(1 049)
	26 400	29 984

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liés aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 33 516 \$ au 31 octobre 2017 [39 571 \$ au 31 octobre 2016]. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2017 et 2016. Au 31 octobre 2017, environ 4 % [environ 8 % au 31 octobre 2016] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 84 % [environ 75 % au 31 octobre 2016] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2017, ces dépôts totalisent 24 096 \$ [22 001 \$ au 31 octobre 2016]. Ces dépôts sont généralement compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 28 033 \$ au 31 octobre 2017 [20 043 \$ au 31 octobre 2016] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2017, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 46 548 \$ [21 277 \$ au 31 octobre 2016] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2017 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2017.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2017:

	Échéance de moins d'un an	Échéance de un à deux ans	Échéance de deux à cinq ans	Flux de trésorerie contractuels totaux	Valeur comptable totale
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	226 170	—	—	226 170	226 170
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	26 400	26 400	26 400
Instruments financiers dérivés	8 136	155	—	8 291	8 278
Total	234 306	155	26 400	260 861	260 848

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 61 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 16 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2017						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	6 130	—	—	—	—	6 130
Livre sterling	30	214	—	4 085	—	4 329
Dollar canadien	17 609	12 068	15 543	—	(933)	44 287
Autres devises	(515)	37	—	24	1 271	817
Total	23 254	12 319	15 543	4 109	338	55 563

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2016						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	9 356	—	—	—	—	9 356
Livre sterling	(4 155)	100 963	—	671	—	97 479
Dollar canadien	(10 296)	(6 862)	3 287	—	(1 339)	(15 210)
Autres devises	(673)	19	—	(6)	876	216
Total	(5 768)	94 120	3 287	665	(463)	91 841

Au 31 octobre 2016, le produit de disposition des filiales Transat France et Tourgreece a été perçu en euros par une filiale du Royaume-Uni.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 983 \$ [3 199 \$ en 2016] alors que les autres éléments du résultat étendu auraient été inférieurs ou supérieurs de 2 996 \$ [3 085 \$ en 2016]. Aucune devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2017, 60 % des besoins estimatifs de l'exercice 2018 étaient couverts par des dérivés de change [37 % des besoins estimatifs de l'exercice 2017 étaient couverts au 31 octobre 2016].

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins dix-huit mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 5 987 \$ [6 170 \$ en 2016].

Au 31 octobre 2017, 31 % des besoins estimatifs de l'exercice 2018 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [48 % des besoins estimatifs de l'exercice 2017 étaient couverts au 31 octobre 2016].

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 81 \$ [1 727 \$ en 2016].

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité ajusté. Ce ratio se calcule en divisant la dette nette par les capitaux propres. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location simple ajusté, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Le montant des contrats de location simple ajustés correspond à la charge annualisée de loyers d'aéronefs multiplié par 5,0, coefficient utilisé dans le secteur. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location simple puisqu'elle ne considère pas les paiements contractuels résiduels, les taux d'actualisation implicites des contrats de location ou des taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

La stratégie de la Société est de maintenir un ratio dette/équité ajusté inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité ajusté se résume comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Dette nette		
Dette à long terme	—	—
Contrats de location simple ajustés	660 695	679 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(593 582)	(363 664)
	67 113	315 401
Capitaux propres	577 870	464 386
Ratio dette / équité ajusté	11,6%	67,9%

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autre un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2017, la Société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 11 DÉPÔTS

	2017	2016
	\$	\$
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	28 033	20 043
Dépôts auprès de fournisseurs	24 096	22 001
	52 129	42 044
Moins tranche récupérable à moins d'un an	18 487	13 067
	33 642	28 977

Note 12 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview à la multinationale japonaise H.I.S. Co. Ltd., spécialisée dans la distribution de voyages, suite à l'approbation de la transaction par le Bureau de la concurrence du Canada et au respect d'autres conditions habituelles. Le prix de vente prévu s'élève à 44 000 \$, reçu en espèces à cette date, et pourrait être ajusté après la clôture définitive des comptes et leur certification dans les 90 jours suivant la clôture de la vente, en raison d'un ajustement de fonds de roulement.

Au 31 octobre 2017, les actifs et les passifs de Jonview ont été présentés comme détenus en vue de la vente aux états consolidés de la situation financière. Les activités de Jonview ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Jonview sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. La transaction n'a aucun autre impact dans les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Note 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Édifice et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2016	339 449	97 777	48 886	33 470	519 582
Ajouts	37 164	9 023	10 604	1 627	58 418
Radiations	(33 046)	—	(1 583)	(1 263)	(35 892)
Actifs disponibles à la vente	—	—	(92)	(608)	(700)
Écart de change	—	—	(16)	(4)	(20)
Solde au 31 octobre 2017	343 567	106 800	57 799	33 222	541 388
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2016	245 894	75 858	37 308	25 563	384 623
Amortissement	40 449	7 248	8 955	2 007	58 659
Radiations	(33 046)	—	(1 583)	(1 263)	(35 892)
Actifs disponibles à la vente	—	—	(78)	(526)	(604)
Écart de change	—	—	(79)	9	(70)
Solde au 31 octobre 2017	253 297	83 106	44 523	25 790	406 716
Valeur comptable nette au 31 octobre 2017	90 270	23 694	13 276	7 432	134 672
Coût					
Solde au 31 octobre 2015	303 925	88 893	64 943	46 939	504 700
Ajouts	35 524	8 884	5 035	3 676	53 119
Dispositions et cessions de filiales	—	—	(11 362)	(16 423)	(27 785)
Radiations	—	—	(9 043)	(722)	(9 765)
Écart de change	—	—	(687)	—	(687)
Solde au 31 octobre 2016	339 449	97 777	48 886	33 470	519 582
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2015	215 357	72 299	51 413	32 129	371 198
Amortissement	30 537	3 559	4 654	1 919	40 669
Dispositions et cessions de filiales	—	—	(9 306)	(7 763)	(17 069)
Radiations	—	—	(9 043)	(722)	(9 765)
Écart de change	—	—	(410)	—	(410)
Solde au 31 octobre 2016	245 894	75 858	37 308	25 563	384 623
Valeur comptable nette au 31 octobre 2016	93 555	21 919	11 578	7 907	134 959

Note 14 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Goodwill	Logiciels	Marques de commerce	Listes de clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Coût</i>					
Solde au 31 octobre 2016	63 899	140 815	20 250	12 219	237 183
Ajouts	—	11 105	—	—	11 105
Radiations et dépréciation	—	(801)	—	—	(801)
Actifs disponibles à la vente	—	(3 235)	—	—	(3 235)
Écart de change	—	144	156	—	300
Solde au 31 octobre 2017	63 899	148 028	20 406	12 219	244 552
<i>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</i>					
Solde au 31 octobre 2016	63 899	94 929	15 809	12 219	186 856
Amortissement	—	9 368	—	—	9 368
Radiations et dépréciation	—	(801)	—	—	(801)
Actifs disponibles à la vente	—	(491)	—	—	(491)
Écart de change	—	16	—	—	16
Solde au 31 octobre 2017	63 899	103 021	15 809	12 219	194 948
Valeur comptable nette au 31 octobre 2017	—	45 007	4 597	—	49 604

	Goodwill	Logiciels	Marques de commerce	Listes de clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Coût</i>					
Solde au 31 octobre 2015	114 527	158 913	22 041	14 262	309 743
Ajouts	—	17 635	—	—	17 635
Dispositions et cessions de filiales	(47 087)	(35 525)	—	—	(82 612)
Radiations et dépréciation	—	(124)	—	—	(124)
Écart de change	(3 541)	(84)	(1 791)	(2 043)	(7 459)
Solde au 31 octobre 2016	63 899	140 815	20 250	12 219	237 183
<i>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</i>					
Solde au 31 octobre 2015	15 000	101 950	—	13 403	130 353
Amortissement	—	8 591	—	775	9 366
Dispositions et cessions de filiales	(15 000)	(15 484)	—	—	(30 484)
Radiations et dépréciation	63 899	(124)	15 809	—	79 584
Écart de change	—	(4)	—	(1 959)	(1 963)
Solde au 31 octobre 2016	63 899	94 929	15 809	12 219	186 856
Valeur comptable nette au 31 octobre 2016	—	45 886	4 441	—	50 327

TEST DE DÉPRÉCIATION 2017

La Société a effectué son test de dépréciation annuel au 30 avril 2017 afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable. À la suite de ce test, la Société n'a relevé aucune dépréciation de ses marques de commerce, qui totalisent 4 597 \$ au 31 octobre 2017.

La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après les budgets annuels approuvés les plus récents et d'après les plans triennaux des activités pertinentes. Les prévisions de flux de trésorerie tiennent compte du risque lié à chaque actif, ainsi que des indicateurs économiques les plus récents. Les prévisions de flux de trésorerie pour une période supérieure à trois ans sont extrapolées selon des taux de croissance nuls. Les prévisions de flux de trésorerie utilisées tiennent également compte des incidences liées à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la Société en matière de distribution et de marque qui vise à déployer davantage la marque Transat, et ainsi diminuer l'utilisation certaines marques de commerce détenues par la Société.

Au 30 avril 2017, les taux d'actualisation après impôts utilisés pour les tests de dépréciation des marques de commerce se situent entre 10,0 % et 18,0 % [entre 10,3 % et 18,0 % au 30 avril 2016].

Le 30 avril 2017, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 30 avril 2017, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avaient été inférieurs de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Au 31 octobre 2017, aucun indicateur ne porte à croire que les conclusions du test pourraient être modifiées depuis le 30 avril 2017.

CHARGE DE DÉPRÉCIATION EN 2016

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation d'actifs de 79 708 \$ composée d'une dépréciation de goodwill de 63 899 \$ et d'une dépréciation de marques de commerce de 15 809 \$.

Au 31 octobre 2016, à la suite du test de dépréciation du goodwill, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 63 899 \$, correspondant au solde de goodwill de son unique UGT au 31 octobre 2016. Après dépréciation, le goodwill de la Société s'est établi à 0 \$.

La valeur recouvrable de l'unique UGT de la Société avait été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La charge de dépréciation qui a été comptabilisée découlait principalement des changements importants dans l'environnement dans lequel la Société exerce ses activités, tel que des hausses importantes de capacité sur les marchés où la Société exerce ses activités et de leurs effets sur les prix de vente et sur les coefficients d'occupation, de la volatilité des devises et des prix du carburant et de la détérioration des résultats de la saison d'été.

Au 30 avril 2016, à la suite du test de dépréciation annuel des marques de commerce, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 15 809 \$. Après dépréciation, les marques de commerce de la Société se sont établies à 4 441 \$ au 31 octobre 2016.

La valeur recouvrable des marques de commerce avait été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La charge de dépréciation qui a été comptabilisée découlait principalement de la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la Société en matière de distribution et de marque qui vise à déployer davantage la marque Transat, et ainsi diminuer l'utilisation de certaines marques de commerce détenues par la Société.

Note 15 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

	2017	2016
	\$	\$
Participation dans une entreprise associée - Caribbean Investments B.V. [«CIBV»]	—	97 668
Participation dans une coentreprise - Desarrollo Transimar S.A. de C.V. [«Desarrollo»]	15 888	—
Frais reportés, solde non amorti	244	299
Divers	146	434
	16 278	98 401

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans CIBV, qui exploite les hôtels Ocean, à H10 Hotels [voir note 6]. La Société détenait jusqu'à cette date une participation de 35 % dans CIBV, qui exploite des hôtels au Mexique, en République dominicaine et à Cuba. La fin d'exercice de CIBV est le 31 décembre et la Société comptabilisait son placement selon la méthode de la mise en équivalence en utilisant les résultats de la période de douze mois close le 30 septembre de chaque année.

Le 3 avril 2017, la Société a acquis une participation de 50% dans Desarrollo, une société mexicaine exploitant un hôtel [voir note 6]. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation des placements dans CIBV et Desarrollo se présente comme suit :

	2017			2016		
	CIBV	Desarrollo	Total	CIBV	Desarrollo	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	97 668	—	97 668	97 897	—	97 897
Acquisition	—	13 425	13 425	—	—	—
Apport en capital	—	2 584	2 584	—	—	—
Quote-part du résultat net	10 956	187	11 143	6 342	—	6 342
Dividende reçu	(3 895)	—	(3 895)	(9 149)	—	(9 149)
Écart de conversion	(7 477)	(308)	(7 785)	2 578	—	2 578
Disposition	(97 252)	—	(97 252)	—	—	—
	—	15 888	15 888	97 668	—	97 668

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo au 31 octobre 2017 et de CIBV au 30 septembre 2016:

	2017	2016
	\$	\$
État de la situation financière :		
Actif courant	6 234	47 811
Actif non courant	26 800	386 903
Passif courant	752	46 795
Passif non courant	507	108 867
Actif net	31 775	279 052
Valeur comptable du placement	15 888	97 668
État du résultat global :		
Revenus	2 429	131 889
Résultat net et résultat global	373	18 120
Quote-part du résultat net	187	6 342

Note 16 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs	132 816	117 258
Frais courus	37 348	58 133
Salaires et avantages du personnel à payer	56 006	52 471
Sommes à remettre à l'État	18 843	14 949
Participations ne donnant pas le contrôle <i>[note 6]</i>	—	4 984
	245 013	247 795

Note 17 PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société en vertu des contrats de location simple. La variation de la provision pour remise en état des aéronefs loués pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 se détaille comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2016	40 861
Provisions supplémentaires	23 466
Montants imputés à la provision	(16 410)
Solde au 31 octobre 2017	47 917
Provisions courantes	22 699
Provisions non courantes	25 218
Solde au 31 octobre 2017	47 917

Note 18 DETTE À LONG TERME

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ pour les fins de ses opérations. Selon l'entente, qui vient à échéance en 2020, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 000 \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, et ce sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains critères et ratios financiers. Au 31 octobre 2017, tous les ratios et critères financiers étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2017, un montant de 54 847 \$ était utilisé [66 220 \$ au 31 octobre 2016] dont 50 100 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Note 19 AUTRES PASSIFS

	2017	2016
	\$	\$
Avantages du personnel <i>[note 25]</i>	40 764	40 400
Avantages incitatifs reportés	29 649	22 611
Participations ne donnant pas le contrôle <i>[note 10]</i>	26 400	29 984
	96 813	92 995
Moins les participations ne donnant pas le contrôle incluses dans les Fournisseurs et autres créditeurs <i>[note 16]</i>	—	(4 984)
	96 813	88 011

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

Note 20 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles se voient conférer une voix par action de catégorie A, sauf i) si le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation excède 25 % du total des actions votantes émises et en circulation (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC), ou ii) si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée excède 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) de l'ensemble des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Si l'un ou l'autre de ces seuils est dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité. Pour la circonstance décrite en i) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du total des droits de vote rattachés au total des actions votantes émises et en circulation de la Société. Pour la circonstance décrite en ii) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie pour une assemblée ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du nombre total des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS A DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2015	37 590 747	218 134
Émission de la trésorerie	187 359	1 219
Rachat et annulation d'actions	(978 831)	(5 680)
Exercice d'options	59 890	577
Solde au 31 octobre 2016	36 859 165	214 250
Émission de la trésorerie	195 240	1 094
Exercice d'options	9 221	100
Solde au 31 octobre 2017	37 063 626	215 444

Le 4 mars 2016, la Société a complété son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités d'une durée de 12 mois lancé le 10 avril 2015; la Société a racheté jusqu'à cette date un total de 2 274 921 actions de catégorie B, pour une contrepartie au comptant de 16 531 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Société a racheté 978 831 actions de catégorie B, pour une contrepartie au comptant de 7 107 \$.

Au 31 octobre 2017, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 3 457 571 et à 33 606 055 [2 476 020 et à 34 383 145 au 31 octobre 2016].

RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION

À l'assemblée annuelle tenue le 16 mars 2017, les actionnaires ont approuvé la mise à jour et le renouvellement du régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires [le «régime de droits»]. Le régime de droits donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des solutions de rechange, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la juste valeur intégrale pour leurs actions. Outre les modifications de nature cosmétique relatives aux dates, le régime de droits contient des modifications par rapport à l'ancien régime, soit l'augmentation du délai d'une offre permise de 60 jours à 105 jours ainsi que la modification de la définition d'une offre autorisée concurrente. Le régime de droits prendra fin le lendemain de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020, à moins qu'il soit résilié avant ladite assemblée.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 986 931 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les critères de performance sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2015 peuvent être exercées à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-décembre de chaque année suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Pour les options octroyées à partir du 1^{er} novembre 2015, l'acquisition des droits ne dépend plus de l'atteinte de critères de performance. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$
Au début de l'exercice	2 611 891	11,94	2 741 856	11,81
Attribuées	135 406	8,97	—	—
Exercées	(9 221)	7,48	(59 890)	6,68
Annulées	(332 178)	11,23	(70 075)	11,10
Expirées	(159 866)	30,43	—	—
À la fin de l'exercice	2 246 032	10,57	2 611 891	11,94
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 911 981	10,71	2 400 323	12,08

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2017	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2017	Prix moyen pondéré \$
6,01 à 7,48	872 636	4,7	6,68	872 636	6,68
8,73 à 11,22	522 906	3,7	9,82	276 896	10,67
12,25 à 12,49	568 414	2,8	12,37	480 373	12,34
19,24 à 21,36	282 076	1,7	20,40	282 076	20,40
	2 246 032	3,6	10,57	1 911 981	10,71

CHARGE DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a attribué 135 406 [aucune en 2016] options d'achat d'actions à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2017	2016
Taux d'intérêt sans risque	1,43%	—
Durée de vie prévue	4 ans	—
Volatilité prévue	42,0%	—
Rendement de l'action	0,0%	—
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	3,09 \$	—

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 115 \$ [401 \$ en 2016] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE

Des unités d'actions liées à la performance [«UAP»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société. Pour les UAP octroyées à partir de 2017, 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les UAP octroyées avant 2017 deviennent acquises à raison de trois tranches de 16,67 % à la mi-janvier de chacune des trois années suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a attribué 258 298 [aucune en 2016] UAP à ses dirigeants et employés clés. Au 31 octobre 2017, le nombre d'UAP attribué s'élevait à 356 432. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 196 \$ [520 \$ en 2016] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2017, la Société était autorisée à émettre un maximum de 114 437 actions de catégorie B. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 195 240 actions de catégorie B [187 359 actions de catégorie B en 2016] pour un montant de 1 094 \$ [1 219 \$ en 2016] en vertu du régime d'achat d'actions.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT ET À L'ACCUMULATION DE CAPITAL

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 179 \$ [189 \$ en 2016] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT PERMANENT

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 266 \$ [242 \$ en 2016] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Des unités d'actions différées [«UAD»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2017, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 231 227 [190 611 au 31 octobre 2016]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 1 228 \$ [55 \$ en 2016] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AVEC RESTRICTIONS

Des unités d'actions avec restrictions [«UAR»] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR.

Au 31 octobre 2017, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 1 075 534 [1 098 377 au 31 octobre 2016]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [un renversement de la charge de rémunération de 977 \$ en 2016] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2017	2016
[en milliers, sauf les montants par action]	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net attribuable aux actionnaires	134 308	(41 748)
Résultat net lié aux activités abandonnées	—	49 772
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires	134 308	(91 520)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	36 995	36 899
Effet des titres dilutifs		
Options d'achat d'actions	45	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 040	36 899
Résultat par action		
De base	3,63	(1,13)
Dilué	3,63	(1,13)
Résultat par action tiré des activités poursuivies		
De base	3,63	(2,48)
Dilué	3,63	(2,48)

Aux fins du calcul du résultat par action dilué pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, 1 772 084 options d'achat d'actions en circulation [2 611 891 en 2016] ont été exclues du calcul puisque le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Société.

Note 21 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CHARGES

SALAIRES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	368 820	343 321
Avantages à long terme du personnel <i>[note 25]</i>	2 732	2 657
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	311	921
	371 863	346 899

AMORTISSEMENTS

	2017	2016
	\$	\$
Immobilisations corporelles	58 659	40 669
Immobilisations incorporelles amortissables	9 368	9 366
Autres actifs	683	243
Avantages incitatifs reportés	(240)	(240)
	68 470	50 038

Note 22 ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux incluent la charge de restructuration, les paiements forfaitaires liés à des conventions collectives et les autres éléments inhabituels importants. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Société a comptabilisé une charge de restructuration de 2 925 \$, principalement composée de prestations de cessation d'emploi, dont un montant de 811 \$ était impayé au 31 octobre 2017 et inclus dans les créditeurs et charges à payer. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des paiements forfaitaires liés au renouvellement de la convention collective avec les agents de bord de 7 263 \$ ont été comptabilisés, auxquels s'ajoute une charge de restructuration de 6 562 \$, principalement composée de prestations de cessation d'emploi en lien avec la fermeture de centres d'appels et d'un voyageur situé aux Pays-Bas, dont un montant de 5 919 \$ était impayé au 31 octobre 2016 et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Note 23 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2017	2016
	\$	\$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	15 378	(16 555)
Ajustement des impôts à payer pour les exercices antérieurs	3 306	(633)
	18 684	(17 188)
Différés		
Liés aux différences temporelles	(2 366)	6 345
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	(2 886)	—
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	13 432	(10 843)

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

États du résultat global consolidés	2017	2016
	\$	\$
Différés		
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	864	(4 589)
Variation des régimes à prestations définies – Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation	401	(870)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat global	1 265	(5 459)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2017		2016	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,8	40 709	26,9	(26 194)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	(2,4)	(3 629)	3,4	(3 347)
Éléments non déductibles (non imposables)	(16,4)	(24 670)	(19,3)	18 809
Décomptabilisation d'un actif d'impôt futur	0,3	402	(0,9)	824
Ajustements d'exercices antérieurs	0,3	420	0,8	(787)
Incidence découlant de changements de taux	0,1	114	0,1	(86)
Autres	0,1	132	0,1	(62)
	8,8	13 432	11,1	(10 843)

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (26,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016). La réduction de taux de 0,1 % est due à la réduction du taux d'imposition applicable du Québec qui est passé de 11,9 % à 11,8 %. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé étaient comme suit :

	États de la situation financière consolidés		États des résultats consolidés	
	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Pertes d'impôt différé	1 467	112	1 360	(128)
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:				
Immobilisations corporelles et logiciels	(12 646)	(13 537)	770	(2 001)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	837	922	(82)	4 735
Instruments financiers dérivés	(2 750)	1 804	(3 690)	(5 045)
Autres actifs financiers et autres actifs	1 289	953	337	(948)
Provisions	13 151	8 288	4 863	(3 293)
Avantages du personnel	10 802	10 868	335	68
Autres passifs financiers et autres passifs	1 919	657	1 359	267
Impôt différé	14 069	10 067	5 252	(6 345)

Les modifications dans les actifs nets d'impôt différé sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	10 067	21 327
Constatés à l'état des résultats consolidés en tant qu'activités poursuivies	5 252	(6 345)
Constatés à l'état des résultats consolidés en tant qu'activités abandonnées	—	(1 246)
Constatés dans les autres éléments de l'état du résultat global consolidé en tant qu'activités poursuivies	(1 265)	4 589
Constatés dans les autres éléments de l'état du résultat global consolidé en tant qu'activités abandonnées	—	789
Actifs détenus en vue de la vente	109	—
Cession des activités abandonnées	—	(9 502)
Autres	(94)	455
	14 069	10 067

Les actifs d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	16 286	15 055
Passifs d'impôt différé	(2 217)	(4 988)
Actifs nets d'impôt différé	14 069	10 067

Au 31 octobre 2017, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales non reconnues qui serviront à réduire les résultats imposables futurs de certaines filiales au Mexique totalisaient 89 217 MXP (6 013 \$) [87 451 MXP (6 191 \$) au 31 octobre 2016]. Ces pertes et déductions viennent à échéance au cours des années 2020 et subséquentes.

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de son entreprise associée puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Au 31 octobre 2017, il n'y a aucune différence temporelle imposable pour laquelle aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé.

Note 24 OPÉRATIONS ET SOLDES ENTRE APPARENTÉS

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et entreprise associée de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	% détenu	
		2017	2016
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Jonview Canada Inc. [note 6]	Canada	100,0	80,1
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Air Consultant Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Caribbean Investments B.V. [note 6]	Pays-Bas	—	35,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	70,0	70,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	70,0	70,0
Sun Excursion Caribbean Inc.	Barbade	70,0	70,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	70,0	70,0
Trafactours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	70,0	70,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V. [note 6]	Mexique	50,0	—

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des opérations avec son entreprise associée jusqu'à la vente de celle-ci le 4 octobre 2017. Ces opérations sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les opérations importantes se détaillent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Coûts liés à la prestation de services touristiques	24 815	32 250

Les soldes en cours auprès de notre entreprise associée se détaillaient comme suit au 31 octobre 2016 :

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et autres crédettes	—	869

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	4 302	3 235
Avantages à long terme du personnel	1 252	1 055
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	276	605

Note 25 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

ENTENTES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 50 100 \$ [voir note 8]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies et de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages étaient liés aux indemnités de fin de carrière pour les filiales Transat France et Tourgreece, qui ont été cédées le 31 octobre 2016 [voir note 7]. La valeur de l'obligation liée aux autres avantages incluse aux états consolidés de la situation financière est donc nulle aux 31 octobre 2017 et 2016 :

	Avantages de retraite		Autres avantages		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	40 400	35 327	—	3 938	40 400	39 265
Coût des services rendus	1 388	1 212	—	296	1 388	1 508
Coûts financiers	1 344	1 445	—	85	1 344	1 530
Prestations versées	(871)	(814)	—	—	(871)	(814)
Pertes (gains) d'expérience	(224)	3 191	—	—	(224)	3 191
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation	(1 273)	39	—	517	(1 273)	556
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	67	—	67
Cession de filiales	—	—	—	(4 903)	—	(4 903)
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	40 764	40 400	—	—	40 764	40 400

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre. Les coûts liés aux autres avantages sont inclus dans les activités abandonnées aux états consolidés des résultats:

	Avantages de retraite		Autres avantages		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus	1 388	1 212	—	296	1 388	1 508
Intérêts débiteurs	1 344	1 445	—	85	1 344	1 530
Total des coûts au titre des avantages de retraite	2 732	2 657	—	381	2 732	3 038

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2017:

	\$
Un an et moins	958
Entre un an et cinq ans	9 986
Entre cinq et 10 ans	13 139
Entre 10 et 15 ans	12 086
Entre 15 et 20 ans	10 565
	46 734

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,9 ans au 31 octobre 2017.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2017 %	2016 %
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,50	3,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,25	4,00
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 \$	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2017 \$
Augmentation (diminution)		
Taux d'actualisation	(3)	(1 223)
Taux de croissance des gains admissibles	13	65

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous la rubrique «autres passifs» :

	2017 \$	2016 \$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	40 764	40 400
Déficit des avantages de retraite	40 764	40 400

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
31 octobre 2015	(8 368)
Pertes actuarielles	(3 747)
Impôts sur le résultat	1 051
Activités abandonnées	1 160
31 octobre 2016	(9 904)
Gains actuariels	1 497
Impôts sur le résultat	(401)
31 octobre 2017	(8 808)

RÉGIMES DE RETRAITES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 11 673 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 [10 534 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016].

Note 26 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue des aéronefs, des immeubles, du matériel roulant, des systèmes de communication et des locaux relativement à la vente de voyages. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu de contrats de location simple non résiliables sont comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Un an et moins	165 293	168 975
Plus d'un an à cinq ans	661 856	415 317
Plus de cinq ans	890 234	107 549
	1 717 383	691 841

La charge de loyer s'est établie à 151 652 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 [160 659 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016].

AUTRES ENGAGEMENTS

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat sont comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Un an et moins	94 640	109 845
Plus d'un an à cinq ans	—	—
Plus de cinq ans	—	—
	94 640	109 845

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

La Société est actuellement impliquée dans un litige par lequel les demandeurs allèguent l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés. Quoique la demande amendée ne précise pas le montant des dommages-intérêts réclamés, le représentant des demanderesse, lors de son interrogatoire hors cour, a affirmé que ceux-ci se chiffraient à au moins 30 000 \$ US [38 700 \$]. La Société est d'avis que ces allégations sont mal fondées et sans mérite. Ainsi, elle continuera de se défendre vigoureusement. La Société est également d'avis que les demandeurs n'ont pas présenté une preuve suffisante pour étayer l'entièreté de leur demande ni du montant des dommages-intérêts réclamés. Par conséquent, il n'est pas encore possible de déterminer avec certitude l'incidence de l'obligation financière qui pourrait découler de cette poursuite si la défense de la Société n'était pas retenue. Aucune provision n'est comptabilisée dans les états financiers de la Société au 31 octobre 2017.

AUTRES

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, la Société a déjà versé un montant de 15 100 \$ aux autorités fiscales relativement à cette situation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et s'est objectée aux avis de cotisation reçus. Ce montant est comptabilisé comme impôt à recevoir aux 31 octobre 2017 et 2016.

Note 27 GARANTIES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 8, 10, 18, 25 et 26 des états financiers fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

CONTRATS DE CAUTIONNEMENT

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2017, le montant total de ces garanties s'élevait à 701 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2017, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

FACILITÉ DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE NON GAGÉE PAR DES DÉPÔTS

La Société dispose d'une facilité de cautionnement renouvelable annuellement au montant de 35 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans. Au 31 octobre 2017, un montant de 27 137 \$ était utilisé en vertu de cette facilité.

Note 28 INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités poursuivies principalement en Amérique. Le produit des activités ordinaires ainsi que les actifs non courant hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.